



9374 - La lecture du Coran au lieu de travail

question

Je suis un fonctionnaire, et il m'arrive, pendant mes heures creuses, de lire le Coran. Seulement mon chef me l'interdit et dit que le temps est pour le travail et non pour la lecture du Coran... comment juger cela ?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Il n'y a aucun mal à lire le Coran quand vous n'avez rien à faire. Il en est de même du tasbeih (la répétition de Subhana Allah), du tahlil (la répétition de Allahou akbar) et de dhikr (rappel d'Allah). Cela vaut mieux que de se taire. Si toutefois la lecture vous distrait d'une partie quelconque de votre travail, il ne vous est pas permis de vous y livrer, puisque le temps est réservé au travail, et vous n'avez pas le droit de l'employer pour ce qui entrave le travail.